

c'est un gouvernement *convenu*; il repose sur un *pacte débattu*, sur un *contrat librement consenti*, qui confère des droits et impose des devoirs à la royauté; contrat *également obligatoire* pour le roi et pour les citoyens; qui oblige ceux-ci à respecter la prérogative sans laquelle le gouvernement du roi ne pourrait pas maintenir son autorité, et qui réciproquement oblige le roi à respecter les droits et les libertés qu'il est appelé à protéger de tout son pouvoir; car il règne pour notre utilité, et non pour son agrément ou son bon plaisir.

Soutenir, avec les radicaux, et comme le font encore tous les jours *la Gazette et la Quotidienne*, que ce contrat, pour être valable, aurait dû être soumis à *l'acceptation individuelle de chaque Français*, c'est une dérision. Lorsqu'aux temps de nos plus anciennes assemblées nationales, on *interrogeait le peuple sur les capitules*¹, on ne demandait pas la signature de chacun, mais l'adhésion du peuple comme le peuple la donne, c'est-à-dire, par acclamation, *vox populi*, et non pas *scriptura populi*. Sur trente millions de Français, combien peu, même aujourd'hui, savent écrire! mais tous savent crier *vive le roi!* Or, on ne peut nier que l'avènement de Louis-Philippe

¹ *Ut de capitulis populus interrogetur.*

n'ait été salué partout des plus vives acclamations, et que les adhésions envoyées ou apportées de toutes parts n'aient consacré en sa faveur la plus évidente et la plus complète ratification.

Sans doute *la souveraineté nationale* s'est manifestée avec éclat dans cette élévation du nouveau roi sur *le pavois de juillet!* mais elle ne s'est pas manifestée avec plus d'éclat que l'indépendance du roi lui-même dans son acceptation. Or, de même que l'acceptation du roi, librement donnée, l'a obligé et l'oblige à tenir fidèlement ses promesses, de même la nation est tenue de garder fidélité au roi. Un honnête homme, dit-on, n'a que sa parole; les peuples aussi: et de ce qu'un peuple, quand on lui donne sujet de se lever en masse pour résister à une évidente oppression, peut tout écraser dans un jour de colère, il ne s'ensuit pas qu'il doive tous les jours, à son propre détriment et sans cause légitime, s'insurger contre le gouvernement de son choix; briser capricieusement son ouvrage, uniquement parce que c'est son ouvrage, et faire perpétuellement de nouvelles révolutions au profit des factieux qui n'interpellent sans cesse sa souveraineté, c'est-à-dire sa force, que pour l'exciter à en abuser!

Le roi est fidèle, la nation doit l'être; c'est la loi de tous les contrats. Avant de les consentir,

on est maître; après les avoir consentis, on est lié.

Si Louis-Philippe eût refusé ou différé d'accepter, la conclusion de cette affaire devenue difficile, hasardeuse, sanglante, incertaine, en rendant son concours plus nécessaire, eût rendu plus évident le service immense qu'il a rendu en couronnant la révolution de juillet, et en cédant de suite au vœu public¹. Mais l'engagement, pour avoir été pris sur-le-champ et de bonne grâce, n'en est pas moins obligatoire et sacré de part et d'autre.

Parlera-t-on encore de ce fameux *Programme* dit de l'*Hôtel-de-ville*, que personne n'a ni vu ni lu, et dont un parti cependant aurait voulu faire la véritable constitution de la France, *une monarchie entourée d'institutions républicaines!* chose aussi absurde qu'*une république entourée d'institutions monarchiques*, puisque dans le premier cas la prétendue monarchie serait en réalité une république, comme dans le second la prétendue république ne serait, au fond, qu'une

¹ Il faut se rappeler que c'est en présence de Charles X, qui était encore aux portes de Paris avec sa garde, maître de la place de Vincennes et de son immense matériel, en présence de 85 départements dont on ignorait encore les dispositions, en présence de la Vendée et d'une invasion étrangère alors menaçante et qui nous eût pris au dépourvu, que le duc d'Orléans accepta la lieutenance générale du royaume le 30 juillet, et, dix jours après, la royauté.

monarchie? c'est donc une contradiction dans les termes, introduite pour amener une confusion dans les choses.

Mais, outre cela, qu'est-ce donc que cette prétention de faire prévaloir un programme occulte sur une charte promulguée au grand jour! Et qui donc avait mission pour arrêter ce programme et l'imposer à la nation? — Est-ce aussi un programme *octroyé?*..... Comment d'ailleurs concilier cette invocation tardive d'un programme ténébreux, tenu secret, dissimulé aux Chambres, avec l'existence de la Charte constitutionnelle, proposée, délibérée en public, en présence et avec le concours de tous les hommes de l'Hôtel-de-ville sans qu'aucun d'eux ait réclamé!....

Un illustre général, dont le nom a été souvent invoqué ou allégué à cette occasion, n'a-t-il pas lui-même pris soin d'établir *la validité* de ce qui avait été fait par la chambre des Députés, en répondant à ceux qui contestaient la *compétence* de cette Chambre, sous prétexte qu'elle n'avait pas pu s'ériger de fait en *assemblée constituante?*

« Messieurs, disait le général Lafayette à la « séance du 6 octobre 1831, la commission nous « a invités à dire notre opinion sur la question « de *compétence*. J'en parlerai comme un *témoin* « *assermenté* pourrait le faire dans une cour de « justice, en vous rappelant les faits. Mais aupa-

« ravant, messieurs, j'ai besoin de répondre à
 « une attaque qu'un respectable orateur ¹, dont
 « nous avons été heureux de reconnaître la voix
 « à cette tribune, a faite dernièrement contre le
 « dogme de la souveraineté nationale, ce droit
 « imprescriptible des peuples, ce principe vital
 « de notre existence sociale. Sa haute intelli-
 « gence, préoccupée des idées anglaises sur l'om-
 « nipotence parlementaire, je ne dirai pas
 « comme lui, n'a pas pu, mais n'a pas voulu
 « comprendre le pouvoir constituant.

« Une longue habitude de plus d'un demi-
 « siècle m'a fort familiarisé à cette idée, et me
 « l'a rendue très-compréhensible.

« Je conviens, messieurs, et je pense avec notre
 « honorable collègue, « qu'il n'y a de raisonnable
 « que la raison, qu'il n'y a de juste que la jus-
 « tice; » et c'est pour cela que dans l'école dont
 « je fais partie, on a cru devoir faire précéder
 « les constitutions de déclarations simples des
 « droits des hommes et des sociétés, de ces droits
 « dont une nation entière ne pourrait pas priver
 « un seul citoyen.

« Mais, en même temps, on a cru qu'au lieu
 « de s'en rapporter, pour l'application de ces vé-
 « rités, aux constitutions qui sont des combinai-
 « sons secondaires; au lieu de s'en rapporter,
 « dis-je, à un seul individu, fût-ce Platon, à une

¹ M. Royer-Collard.

« société même de philosophes, il valait mieux
 « s'en rapporter à des députés expressément
 « choisis pour faire ce qui deviendrait ensuite la
 « loi des pouvoirs constitués.

« Messieurs, je conviens que notre marche n'a
 « pas été aussi régulière; mais je suis loin de dire
 « que ce qui s'est passé ait été *le produit de la*
 « *force*.

« Après nos glorieuses et fécondes journées de
 « juillet, il ne restait rien debout *que la souve-*
 « *raineté nationale* et le peuple vainqueur; c'est
 « en leur nom que la nation s'arma tout entière,
 « nomma ses officiers, et qu'il fut signifié à la
 « famille royale qu'elle avait cessé de régner,
 « même avant que la déchéance fût régulière-
 « ment prononcée ¹.

« C'est *en leur nom que les députés résidant à*
 « *Paris*, vu l'urgence des circonstances, crurent
 « devoir se *saisir, pour l'utilité publique, du pou-*
 « *voir constituant*, confirmèrent la déchéance,
 « élevèrent un trône populaire, et qu'ils appelè-
 « rent à ce trône, *malgré* ses rapports de pa-
 « renté avec la famille déchue, et par un senti-

¹ « Le gouvernement né de juillet a, pour origine et pour base,
 « *la souveraineté nationale*. C'est le peuple, en effet, qui a vaincu
 « Charles X; c'est le peuple qui l'a détrôné, évincé de son palais,
 « poursuivi à Rambouillet, reconduit hors de France, et embar-
 « qué à Cherbourg en lui disant un éternel adieu !..... » (3^e Lettre
 d'un magistrat sur la pairie, insérée dans la *Gazette des Tribu-*
nauz, octobre 1831.)

« ment de confiance et d'estime personnelle,
 « celui de nos concitoyens qu'ils avaient déjà
 « nommé lieutenant-général du royaume.

« Peut-être, messieurs, aurait-on dû, à cette
 « époque, convoquer une assemblée *constituante*;
 « j'avouerais même que ce fut là *ma première*
 « *pensée*.

« Mais la *nécessité* de réunir les esprits, une
 « foule de circonstances dont il est plus com-
 « mode de juger après les événements, les assu-
 « rances que le peuple vainqueur avait le droit
 « et le devoir de demander et qu'il reçut fran-
 « chement; tous ces motifs *nous rallièrent tous*
 « *autour de l'ordre de choses qui a été adopté*.

« Et je dois ajouter que, *de toutes les parties*
 « *de la France* (personne plus que moi n'a été
 « à portée d'en juger), il nous arriva les témoi-
 « gnages *les plus unanimes* et les plus satisfai-
 « sants *d'adhésion complète* à ce que nous avions
 « fait, au trône que nous avions élevé, et au mo-
 « narque que nous avions choisi. Cette adhésion
 « fut *une véritable sanction de l'opinion de la*
 « *presque totalité de la France*. »

C'est en cela que la royauté de Louis-Philippe,
 quoique *non républicaine*, est cependant *popu-
 laire*. La couronne ne lui a pas été déferée par
 l'*émigration*, ni par le *parti prêtre*, ni par ce
 qu'on nomme encore quelquefois *l'aristocratie*!
 elle lui a été conférée par le peuple, c'est-à-dire

par la masse des citoyens. Il hérite son pays,
 ses droits, ses libertés; il est ennemi des privi-
 lèges, ami du droit commun; et c'est ainsi qu'il
 a mérité d'être appelé *Roi-citoyen*. Mais cela ne
 veut pas dire roi pusillanime, roi faible, roi so-
 liveau; au contraire, cela signifie, à mon sens,
 roi ferme et roi fort, puisqu'il a pour titre fonda-
 mental de ses droits à la couronne, le vœu du
 pays et le sentiment intime de sa nationalité.

La monarchie constitutionnelle, le gouverne-
 ment représentatif,

Avec un roi *élu* qui ne peut oublier la popu-
 larité de son origine;

Deux Chambres législatives pour éviter la ty-
 rannie d'une seule;

Un ministère responsable, et par conséquent
 indépendant;

Une magistrature inamovible, et le jury;

La presse libre, pour relever les abus, et ré-
 clamer les améliorations que la suite des temps et
 le progrès naturel des idées peuvent comporter :

Certes, il faut en convenir, dans l'état actuel
 de nos mœurs, et pour un vaste pays comme la
 France, un tel gouvernement *vaut mieux que la*
meilleure des républiques.

III.

Français, sachez donc une bonne fois vous

tenir à quelque chose, et vous fixer enfin.

Vous avez à votre tête une famille excellente, toute française par ses mœurs et par ses affections; une famille à laquelle aucun amour-propre ne peut envier ni disputer le commandement.

Un roi *cuirassé* de cinq princes qui assurent dans sa maison la continuité du pouvoir contre les calamités qu'entraînent trop souvent pour les peuples la déshérence des maisons royales, la vacance du pouvoir suprême, et les guerres de succession.

Vous avez des institutions qui, dès à présent, vous font jouir de toutes les libertés connues chez les peuples civilisés.

Tout n'est pas encore entièrement réglé, fini, complet : mais la *Constitution* offre tous les moyens réguliers de perfectionner ce que nous avons et d'acquérir ce qui nous manque. Au lieu de courir sans cesse des chances nouvelles, de rêver encore des changements, d'abattre toujours sans savoir que réédifier!.... tâchons d'oublier un peu nos dissensions, de rallier les esprits, de diriger l'effort de nos capacités vers le bien public, et d'assurer à la France cette prospérité dont parlent tant d'écrivains et d'orateurs, mais qui ne peut trouver place au milieu de la mobilité des esprits et de l'inconstance perpétuelle des résolutions.

Dans l'état actuel de notre civilisation, la classe

qu'on appelle intermédiaire, fait la force de la nation; elle est la plus laborieuse, la plus éclairée, la plus virile; elle est héroïque dans les combats, intelligente dans les arts, le commerce et les travaux de l'industrie; elle ne peut supporter la servitude; elle aime avec passion la patrie, la gloire et la liberté! Mais, je le dis avec douleur, elle s'entend mal à conserver ce qu'elle a conquis. La gentilhommerie sait très-bien ce qu'elle regrette et ce qu'elle voudrait ressaisir; le parti-prêtre, c'est-à-dire ceux qui veulent faire servir la religion au succès d'une ambition toute mondaine, le savent également : légitimistes et ultramontains savent faire des sacrifices individuels, des sacrifices de plus d'un genre au succès de leurs idées, de leur caste, de leur parti. Mais nous autres hommes populaires, qu'on appelait jadis le *tiers-état*, nous savons seulement ce que nous ne voulons pas. Après une chose renversée, c'est une autre, et puis une autre encore, et toujours du nouveau. L'envie nous tue, la jalousie nous dévore; trop nombreux pour arriver tous, nous ne pardonnons à personne d'arriver seul ou d'arriver le premier; et trop souvent, après de sublimes efforts pour conquérir la puissance, nous offrons à nos adversaires naturels mille occasions de la ressaisir et de s'en emparer!....

Voilà ce qui décourage les bons citoyens et enhardit les factieux.

Je le répète : SACHONS NOUS FIXER.

DUPIN AÎNÉ¹.

¹ Le chapitre qu'on vient de lire a déjà été imprimé, sans nom d'auteur, et à un petit nombre d'exemplaires : il n'était guère connu que des personnes honorées de la confiance de M. Dupin. Ce chapitre n'a donc point perdu l'attrait de la nouveauté.

Nous nous estimons heureux que l'honorable président de la Chambre des Députés ait bien voulu nous permettre de publier dans le *Livre des Cent-et-Un* ce curieux chapitre enrichi d'importantes additions. (NOTE DE L'ÉDITEUR.)



LES PASSAGES DE PARIS.



Pourquoi dans le récit que fait ordinairement un étranger des objets qui ont le plus frappé son attention dans Paris, les passages n'y figurent-ils que très-secondairement, quand ils y figurent? Outrageant oubli! lorsqu'il n'en est pas un peut-être qui ne leur ait procuré un abri contre une averse, un refuge contre le vent d'hiver ou la poussière d'été, un lieu de promenade comode et séduisant. Les ingrats!

Certes, je n'aurai jamais ce reproche à me